



## Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 juin 2019 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** Le conseiller municipal, Thierry Peter, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019.

**Point 3 : Comptes de gestion provisoires de l'exercice 2018 - budget principal et budgets annexes.** Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion 2018 établis par le Trésor public pour les budgets suivants : budget *principal*, budget annexe *succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux*, budget annexe *Réseaux*.  
L'assemblée délibérante a déclaré qu'ils n'appelaient ni observations, ni réserves particulières.

**Point 4 : Compte administratif de l'exercice 2018 : Budget principal** Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif du *Budget principal* de l'exercice 2018 qui présente un excédent global de **3 605 704,07 €** se décomposant comme suit :

- résultat de fonctionnement : + 2 685 914,14 €
- résultat d'investissement : + 919 789,93 €

Le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs des budgets annexes de l'exercice 2018 et a pris acte des résultats comptables qui se dégagent :

**Point 5 : Budget annexe Succession Albert Hutt**

- résultat de fonctionnement de clôture : + 14 199,59 €
- résultat d'investissement de clôture : + 17 612,81 €
- **excédent global** : + 31 812,40 €

**Point 6 : Budget annexe Forêt**

- résultat de fonctionnement de clôture : + 90 267,03 €
- résultat d'investissement de clôture : + 9 575,11 €
- **excédent global** : + 99 842,14 €

**Point 7 : Budget annexe Locaux commerciaux**

- résultat de fonctionnement de clôture : + 14 850,70 €
- résultat d'investissement de clôture : + 236 559,49 €
- **excédent global** : + 251 410,19 €

**Point 8 : Budget annexe Réseaux**

- résultat de fonctionnement de clôture : + 60 107,22 €
- résultat d'investissement de clôture : + 84 937,20 €
- **excédent global** : + 145 044,42 €

**Point 9 : Budget annexe Camping**

- résultat de fonctionnement de clôture : + 82 199,85 €
- résultat d'investissement de clôture : - 49 767,33 €
- **excédent global** : + 32 432,52 €

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 28 juin 2019 -

**Point 10 : Adoption du Budget supplémentaire 2019 - Budget principal** Le Conseil municipal a approuvé le budget supplémentaire - Budget principal de l'exercice 2019.

	Dépenses				Recettes			
	Budget primitif 2019	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2019	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total
<b>Fonctionnement</b>	12 885 000,00 €	143 600,00 €	0 €	<b>13 028 600,00 €</b>	12 885 000,00 €	143 600,00 €	0 €	<b>13 028 600,00 €</b>
<b>Investissement</b>	8 520 000,00 €	544 705,65 €	1 089 294,35 €	<b>10 154 000,00 €</b>	8 520 000,00 €	1 634 000,00 €	0 €	<b>10 154 000,00 €</b>

Sur le même principe, le Conseil municipal a approuvé les budgets supplémentaires annexes 2019.

**Point 11 : Budget annexe - Succession Albert Hutt**

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total
<b>Fonctionnement</b>	11 410,00 €	11 089,59 €	<b>22 499,59 €</b>	11 410,00 €	11 089,59 €	<b>22 499,59 €</b>
<b>Investissement</b>	4 000,00 €	28 702,40 €	<b>32 702,40 €</b>	4 000,00 €	28 702,40 €	<b>32 702,40 €</b>

**Point 12 : Budget annexe - Forêt communale**

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total
<b>Fonctionnement</b>	74 600,00 €	110 267,03 €	<b>184 867,03 €</b>	74 600,00 €	110 267,03 €	<b>184 867,03 €</b>
<b>Investissement</b>	1 650,00 €	64 842,12 €	<b>66 492,12 €</b>	1 650,00 €	64 842,14 €	<b>66 492,14 €</b>

**Point 13 : Budget annexe- Locaux commerciaux**

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total
<b>Fonctionnement</b>	47 000,00 €	400,00 €	<b>47 400,00 €</b>	47 000,00 €	400,00 €	<b>47 400,00 €</b>
<b>Investissement</b>	24 100,00 €	251 410,19 €	<b>275 510,19 €</b>	24 100,00 €	251 410,19 €	<b>275 510,19 €</b>

**Point 14 : Budget annexe - Réseaux**

	Dépenses			Recettes			
	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2019	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total
<b>Fonctionnement</b>	31 500,00 €	60 107,22 €	<b>91 607,22 €</b>	31 500,00 €	60 107,22 €	0,00 €	<b>91 607,22 €</b>
<b>Investissement</b>	119 500,00 €	100 322,42 €	<b>219 822,42 €</b>	119 500,00 €	45 044,42 €	55 278,00 €	<b>219 822,42 €</b>

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 28 juin 2019 -

### Point 15 : Budget annexe - Camping

	Dépenses			Recettes		
	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total	Budget primitif 2019	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	216 840,00 €	40 199,85 €	<b>257 039,85 €</b>	216 840,00 €	40 199,85 €	<b>257 039,85 €</b>
Investissement	395 840,00 €	63 367,33 €	<b>459 207,33 €</b>	395 840,00 €	63 367,33 €	<b>459 207,33 €</b>

### Point 16 : Formation des élus - bilan des actions 2018

Conformément à l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. L'objet de la formation doit être en rapport avec les fonctions électives communales dans leur globalité.

Au titre de l'année 2018, un élu a suivi trois jours de formation.

La thématique retenue était : *Mutation locale, mutation nationale quelle stratégie pour les territoires ?*

Le Conseil municipal a constaté qu'un montant de 500 € a été consacré à la formation des élus en 2018, soit 10 % des crédits ouverts au titre du droit à formation des élus pour l'exercice 2018.

### Point 17 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières - exercice 2018

Le Conseil municipal a approuvé la politique foncière menée par la collectivité orientée comme suit :

- Au titre des acquisitions, achat amiable, par voie de préemption ou d'expropriation des emprises, parcelles et biens strictement nécessaires à la mise en oeuvre de projets publics définis dans le cadre du développement de la collectivité, ou pour répondre à des opportunités permettant à la commune de disposer de réserves foncières lui permettant, à terme, d'être l'acteur de son développement.

L'acquisition de quatre biens a été réalisée en 2018, après décision préalable de l'organe délibérant, pour une valeur totale de 216 586,02 €.

Il a également été décidé d'acheter huit autres biens pour un montant total de 162 997,57 €. Leur acquisition est en cours.

- Au titre des cessions, la cession amiable des propriétés foncières permettant de soutenir le développement économique, l'extension harmonieuse et mesurée du cadre urbain, les biens nécessaires à la mise en oeuvre de projets portés conjointement avec la commune ou isolément, par d'autres personnes publiques ou privées, et les biens représentant plus un intérêt stratégique pour la ville.

La cession de huit biens a été réalisée en 2018, après décision préalable de l'organe délibérant, pour un montant de 656 509,45 €. Cinq autres cessions ont également été décidées durant cet exercice pour un montant total de 16 937 €. La vente de ces biens est en cours.

### Point 18 : Subvention au budget annexe Succession Albert Hutt

Comme chaque année depuis 2007, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe succession Albert Hutt.

Pour 2019, celle-ci s'élève à 4 700 € et correspond au montant annuel de l'amortissement des 14 pianos acquis sur ce budget annexe et mis à disposition de l'École municipale de musique et de danse de Molsheim. Pour information, sur les 780 élèves que comptent l'école municipale de musique, danse, théâtre et dessin, 123 suivent des cours de piano dispensés par 10 professeurs.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 28 juin 2019 -

### **Point 19 : Musée de la Chartreuse - musée de France - collections - acquisition du dépôt monétaire de Soultz-les-Bains - demande de financements**

Le musée de l'ancienne Chartreuse bénéficie de l'appellation *musée de France* depuis le 1<sup>er</sup> février 2003. Une de ses missions consiste à enrichir ses collections et à les rendre accessibles au public le plus large. En date du 23 avril 2019, le préfet de la Région Grand Est, sous signature du conservateur régional des Monuments historiques a sollicité la Ville pour acquérir, valoriser et exposer un dépôt monétaire ayant été découvert de manière fortuite à Soultz-les-Bains en 2014 par des propriétaires dans la cave de leur maison, lors de travaux d'excavation. Cette découverte porte sur 2 985 monnaies couvrant une période de plus de 100 ans (1496 – 1604). 17 sont en or, le reste en argent.

Le Conseil municipal devait se prononcer sur :

- l'intention d'acquérir ce dépôt
- la demande de l'avis favorable de la Commission scientifique régionale compétente à ce titre
- la sollicitation de financements de l'ensemble des partenaires susceptibles de contribuer tant à l'achat de ce dépôt qu'aux travaux d'aménagement et d'équipements permettant de valoriser ce dépôt puis de l'exposer.

L'assemblée délibérante a décidé de se porter acquéreur du dépôt monétaire de Soultz-les-Bains, à hauteur maximale de 70 000 €, sous réserve d'obtenir des participations financières à hauteur de l'enjeu de la part de l'Etat. Elle sollicitera différentes subventions auprès de l'Etat, des collectivités et des institutions territoriales, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire dans le cadre d'un accompagnement par les services de la Drac Grand Est.

### **Point 20 : Ancienne Chartreuse - restauration de la bibliothèque et des cellules S et T - restauration de la cellule F dite "maison Misbach" - demande d'aide au Département**

En 1662, les Chartreux étaient parvenus à insérer un domaine de trois hectares dans le tissu urbain, tout en respectant le caractère typique d'une Chartreuse avec 18 cellules individuelles de moines, reliées par un cloître à l'église et aux autres bâtiments communautaires. Entouré d'une enceinte, le couvent était une institution autonome, indépendante du monde extérieur. En 1842, la Ville de Molsheim acquiert une partie des bâtiments afin d'y installer l'Hôpital local. Depuis 1985-1986, l'ancien Prieuré des Chartreux abrite le Musée municipal de Molsheim. Parallèlement, un important travail de réhabilitation a été entrepris par le chantier des Bénévoles de la Chartreuse et de manière concordante avec les travaux de restructuration, la Ville entend mettre en œuvre un projet muséographique. Il a ainsi été envisagé de procéder :

- à la restauration de la bibliothèque et des cellules T et S
- à la démolition de la "maison Misbach"
- à la réhabilitation du cloître et de la cellule F.

En date du 30 octobre 2017, le Cabinet "Imagine l'architecture" a été retenu pour effectuer ces études et a estimé le coût prévisionnel des travaux pour un montant total de 1 600 560 € TTC.

Sur la base de l'étude présentée, et sous réserve des participations financières susceptibles d'être perçues pour financer l'opération, le Conseil municipal a décidé d'engager ces travaux.

### **Point 21 : Cession foncière – Rue des Romains – section 3**

Les époux Frey ont acquis, une parcelle d'environ 400 m<sup>2</sup>, située rue des Romains auprès de la société Demolière. Cette entreprise est restée propriétaire d'une parcelle de 14 m<sup>2</sup>, située sous l'emprise du futur prolongement de la rue Julien, qu'elle consent à vendre à la Ville pour un euro symbolique.

Pour mener à bien leur projet de construction dans ce secteur, les époux Frey souhaiteraient acquérir auprès de la Ville les parcelles contiguës à leur terrain. Le Conseil municipal a décidé la cession, au profit de Monsieur et Madame Frey, de quatre parcelles de la rue des Romains pour un montant de 43 989 €. Parallèlement, il a décidé d'acquérir la parcelle de 0,14 are auprès de la société Demolière pour un euro symbolique.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance du 28 juin 2019 -

### **Point 22 : Opération foncière - SCI Loanne - Etablissement public foncier**

En 2016, la Ville de Molsheim a demandé à l'Etablissement public foncier (EPF) d'acquérir la parcelle 48 section 11 située 22 rue de la Commanderie, auprès de l'entreprise Total. Cette parcelle d'une contenance de 36,27 ares était destinée à accueillir le projet d'aménagement d'aires de stationnement ainsi que celui du Parc de la Commanderie. Le 12 décembre 2016, le Conseil municipal a validé cette acquisition et a approuvé les modalités de portage par l'EPF sur une durée de 5 ans.

L'étude notariale Pruvost-Zini et Lutter-Feltz, située rue Ernest Friedrich, a décidé de relocaliser son activité rue de la Commanderie. A travers la société civile immobilière Loanne, elle a acquis la propriété jouxtant cette parcelle "Total". Pour mener à bien son projet d'implantation, la SCI souhaite acquérir une emprise complémentaire de 3,90 ares lui permettant de réaliser un parking.

De son côté, la Ville souhaite acquérir deux parcelles totalisant 1,24 are inscrites dans le prolongement direct de la piste cyclable et situées sur l'emprise foncière acquise par la SCI Loanne.

L'opération foncière envisagée comprend ainsi :

- la cession de la parcelle cadastrée section 11 numéro 140/45, lieudit rue de la Commanderie d'une contenance de 3,90 ares par l'EPF, à la demande de la Ville, au profit de la SCI Loanne pour un montant de 25 350 €
- l'acquisition des parcelles section 42 numéro 137 *Muehlweg* d'une contenance de 0,37 are et numéro 206/54 lieudit rue de la Commanderie d'une contenance de 0,87 are à la SCI Loanne par l'EPF, à la demande de la Ville pour un montant de 23 819 €.

Le Conseil municipal a approuvé cette opération foncière globale entre la SCI Loanne et l'EPF qui comporte le versement d'une soulte de 1 531 €.

### **Point 23 : Aménagement Parc rue de la Commanderie - convention d'occupation d'immeubles avec SNCF Réseau**

Dans le cadre de l'opération de dénivellement du passage à niveau de la gare de Molsheim, une emprise foncière située le long de la ligne Strasbourg – Sélestat, entre le PN 20 et le PN 51 est devenue accessible et présente pour la ville de Molsheim un intérêt pour permettre l'aménagement d'un parc urbain. Cette emprise fait partie du domaine public de SNCF Réseau.

Si SNCF Réseau n'entend pas céder en pleine propriété les surfaces nécessaires à la réalisation de ce parc, elle consent néanmoins à une convention d'occupation sur une période de 20 ans, moyennant une redevance annuelle d'occupation de 4 000 € indexée sur la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'Insee ainsi qu'une participation aux taxes à hauteur de 300 € par an. Le Conseil municipal a approuvé ce projet de convention d'occupation d'immeubles entre la Ville et SNCF Réseau.

### **Point 24 : Espace naturel sensible de Molsheim et Dorlisheim - Département du Bas-Rhin**

Par courrier du 6 juin 2019, le Président du Conseil départemental du Bas-Rhin a porté à la connaissance de la commune le projet de création d'une zone dite Espace naturel sensible (ENS) sur le territoire de Molsheim et de Dorlisheim.

L'une des obligations réglementaires liée aux mesures compensatoires à la réalisation de plusieurs infrastructures comme le contournement de Molsheim, l'aire des gens du voyage, la gendarmerie de Molsheim ou encore la zone Ecospace, était la création d'une zone naturelle sensible d'une superficie de 58 ha. C'est le Département qui est titulaire de ce droit de préemption.

Une partie de cet ENS d'une emprise de 16 ha est située au niveau du bras d'Altorf et bénéficie actuellement d'une protection réglementaire via un arrêté préfectoral de protection du biotope en date du 15 juin 2016. Un autre périmètre de 42 ha se situe dans la zone des Mittelmatten et du Dachsteinerbach.

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

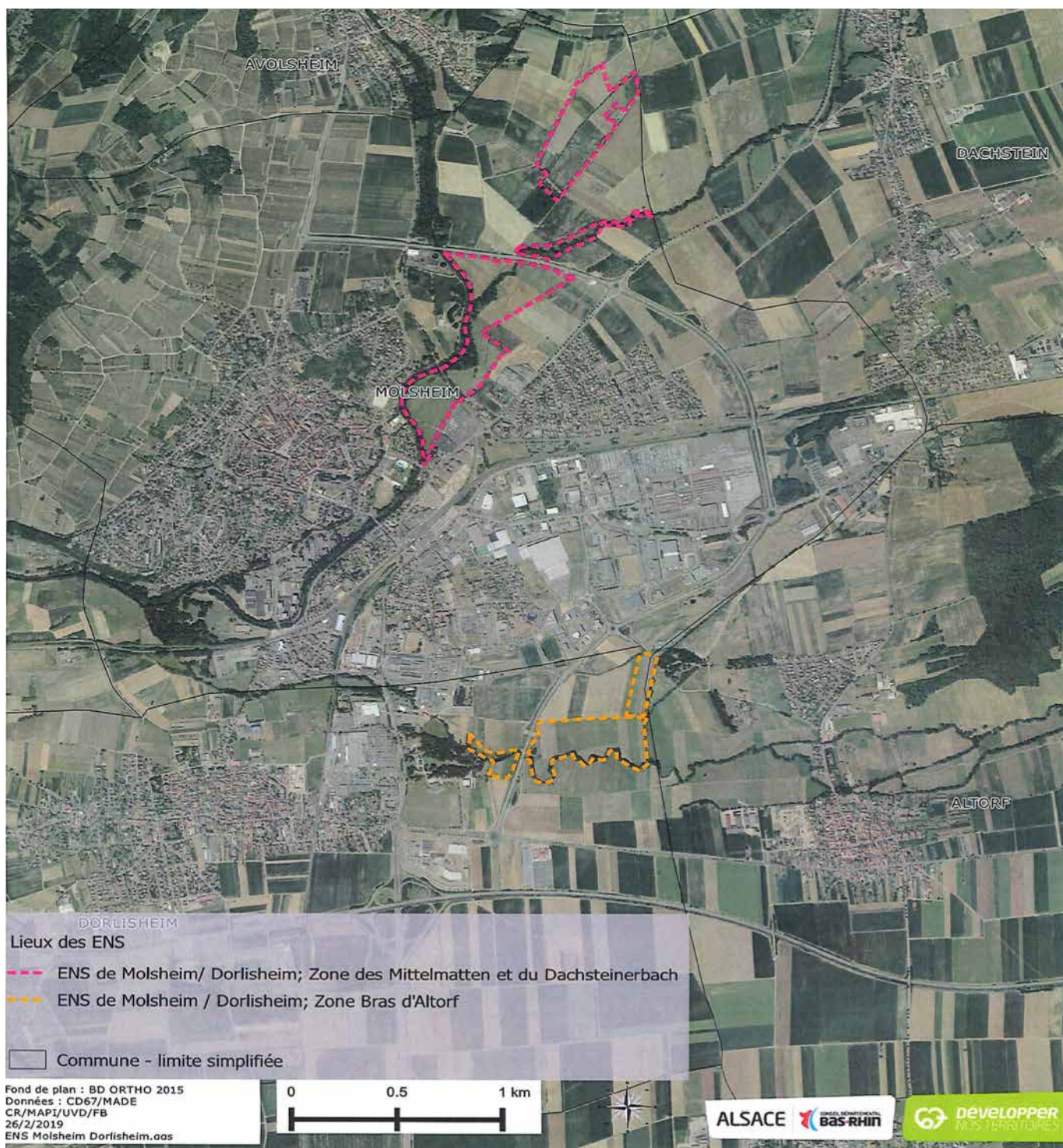
- Séance du 28 juin 2019 -

## Point 24 : Espace naturel sensible de Molsheim et Dorlisheim - Département du Bas-Rhin - (suite et fin)

La gestion proposée garantira la préservation des paysages et participera à la protection de la ressource en eau. Elle sera ciblée sur le maintien des populations actuelles de papillons de type *Maculinea* et le maintien et la restauration de la zone humide.

Le Conseil municipal approuve le périmètre de 58 ha de l'Espace naturel sensible de Molsheim-Dorlisheim constitué d'un ensemble de terrains protégés en raison de la richesse de sa flore et de sa faune.

## Espace naturel sensible de Molsheim et Dorlisheim Plan de situation



# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 28 juin 2019 -

**Point 25 : Eau et assainissement – Rue des Chasseurs – assainissement général – conventions avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières**

Les travaux d'extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement relèvent de la compétence de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Un chantier a été entrepris rue des Chasseurs et la Ville en a profité pour réaménager la voirie et les réseaux secs.

L'assemblée délibérante a entériné les conventions à conclure entre la Ville de Molsheim et la Communauté de communes de la région de Molsheim Mutzig, relatives à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable rue des Chasseurs à Molsheim.

**Point 26 : Eau et assainissement – Aménagement cyclable – Rue de la Fonderie – convention avec la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières**

Sur le même principe, l'assemblée délibérante a entériné la convention entre la Ville et la Comcom relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau d'assainissement et de création d'une voie cyclable rue de la Fonderie à Molsheim.

**Point 27 : Eau et assainissement – Aménagement cyclable – Aire de Camping car – voirie de liaison rue des Sports – Rue des Remparts – convention avec la Communauté de communes de la Région Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités techniques et financières**

Sur le même principe, l'assemblée délibérante a entériné la convention entre la Ville et la Comcom relative à la définition des modalités techniques et financières en rapport avec l'assainissement général, l'adduction d'eau potable, la création d'une voie cyclable et d'une aire de camping-car et liées aux travaux d'aménagement et de création d'une voirie de liaison entre la rue des Sports et la rue des Remparts à Molsheim.

**Point 28 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de CM1 d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg**

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 350 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement de séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg qui se sont tenues les vendredis 3, 10, 17 et 24 mai 2019 pour une classe de CM1.

**Point 29 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de découverte à La Bresse**

Sur la base de ces mêmes critères, il a été décidé de verser une participation de 900 € à l'école des Tilleuls. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte transplantée à La Bresse qui s'est déroulée du 18 au 21 juin 2019 et qui a concerné 25 élèves.

**Point 30 : Attribution d'une subvention à l'association des Amis de l'Orgue Silbermann de Molsheim - exercice 2019**

Les Amis de l'Orgue Silbermann de Molsheim contribuent à développer les animations culturelles de Molsheim. Afin de soutenir ses activités, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 700 € à cette association au titre de l'année 2019. Leur prochaine manifestation est organisée à l'église des Jésuites le dimanche 10 novembre : il s'agit d'un concert dirigé par Catherine Fender.

**Point 31 : Subvention à l'Amicale franco-allemande Molsheim - Gerbrunn** Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale franco-allemande Molsheim-Gerbrunn d'un montant de 695€ au titre de l'année 2019 afin de pérenniser les échanges linguistiques et culturels portés par cette association dans le cadre du jumelage entre les deux cités.

**Point 32 : Subvention exceptionnelle à l'association Arts et cloître dans le cadre du chemin d'art sacré 2019** Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 400 € à l'association Arts & cloître de Molsheim afin de soutenir l'organisation de trois expositions, d'une conférence et d'un concert dans le cadre de la 22<sup>e</sup> édition du Chemin d'art sacré.

**Point 33 : Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie Maroc et Tunisie** A l'instar d'autres associations, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie participe chaque année aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Afin d'acquiescer un nouveau drapeau servant à ces commémorations patriotiques, l'association a sollicité une aide financière auprès de la Ville.  
Il a été décidé d'attribuer une subvention de 500 € à la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

**Point 34 : Attribution d'une subvention à l'association Les Namis de la Nalsace 2019** Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association les Namis de la Nalsace pour la tenue du festival éponyme. L'édition 2019 se tiendra les 9 et 10 novembre 2019 et sera intitulé "*Nharry Podterre et le Btretzel Vifdor*". Pour mémoire, l'édition 2018 consacrée au "*Seigneur des Nannos*" a rassemblé près de 3000 visiteurs.

**Point 35 : Subvention à l'association SOS aux habitants - exercice 2019** SOS aide aux habitants est une association agréée par le Ministère de la Justice, dont le but est d'améliorer la prise en charge de toute victime d'infraction pénale (violence intrafamiliale, atteinte à la personne, aux biens...) et de favoriser la connaissance de leurs droits. Elle est également habilitée pour l'évaluation des situations des femmes en très grand danger.  
Afin de soutenir ses actions de médiation, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 100 € à l'association SOS Aide aux habitants au titre de l'année 2019.

**Point 36 : Rapport annuel d'activité de la Ville – exercice 2019** Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'activité 2018 de la Ville de Molsheim.  
Au 31 décembre 2018, la Ville et le Centre communal d'action sociale employaient 202 agents soit 151 équivalent temps plein. Avec 46 agents, c'est la filière technique qui compte le plus grand nombre de personnes devant la filière culturelle (43) puis administrative (33). Près de 800 élèves fréquentent en effet l'école municipale de musique, de danse, théâtre et dessin.  
S'agissant de l'aspect financier, les dépenses de fonctionnement (charges de personnel et autres charges) s'élevaient à 11 563 270 € soit 1 208 € par habitant. En contrepartie les recettes de fonctionnement (impôts et taxes, dotations et autres produits) s'établissaient à 14 248 222 € soit 1 488 € par habitant.

***La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra fin septembre.***